



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroeck
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel
DCPAJI_D2023_0357

MUba Eugène Leroy
Prêt d'œuvres pour le Collège Rouges-
Barres de Marcq-en-Barœul

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2023_0069 du 29 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire,

Considérant que le MUba Eugène Leroy, prête au Collège Rouges-Barres de Marcq-en-Barœul des œuvres (liste en annexe) dans le cadre des projets « hors les mur »s que le musée mène afin de favoriser l'accès à l'art au jeune public,

DECIDONS

Article 1er : De signer un contrat de prêt d'œuvres au MUba Eugène Leroy, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Tourcoing avec le Collège Rouges-Barres de Marcq-en-Barœul pour toute la durée de l'exposition, ainsi que les périodes de transports (aller / retour), du 28/11/2023 au 19/12/2023 inclus.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 14 novembre 2023.

Pour le Maire,
Peter MAENHOUT
Adjoint délégué à la Culture



Maenhout - P

Accusé Réception en Préfecture le : 06 DEC. 2023

Publié sur le site de la Ville le : 06 DEC. 2023

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2023_0357

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/12/2023

Objet : Muba Eugène Leroy - Prêt d'oeuvres pour le Collège Rouges-Barres de Marcq en Baroeul

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 06/12/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_D2023_0357 - D_cision pr_t Coll_ge Rouges-Barres.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231206-DAJI_D2023_0357-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/12/2023